

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (UE) 2015/830

Pro Bloom

Date de rédaction : 30/09/2013 Version No. 3

Date de révision: 02/10/2019

1	SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE	
1.1	Identificateur de produit A. Nom commercial:	PRO BLOOM
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Pro Bloom est un activateur de croissance et de floraison pour plantes conforme au règlement européen sur l'agriculture biologique N° 834/2007. Utilisations déconseillées : Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3 Système de descripteur des utilisations (REACH) : classification non requise (IK)
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Raison sociale	Terra Aquatica Sarl (GHE)
	Adresse	Route de Lecture, 32500 Fleurance
	No de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	info@eurohydro.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Services médicaux / secours	15
	Pompiers et secours	18
	Police	17
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	112
	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS) Centre d'information toxicologique Sud Ouest	01 45 41 59 59 05 61 77 74 47
2	SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS	

2.1	Classification du mélange	
	Reg. 1272/2008/CLP	IK. (Classification non requise) - Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux.
	Informations additionnelles	
	Dangers pour l'homme	Aucun
	Risques environnementaux	Aucun
	Dangers physico-chimiques	Aucun
	Autres dangers	Aucun
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations	
	Pictogramme de danger	Aucun
	Mot de danger	Aucun
	Substances dangereuses à indiquer sur l'étiquette	Aucune
	Mention de danger	Aucune
	Mention d'avertissement	Phrases P P102 Tenir hors de portée des enfants
	Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	Aucun
2.3	Autres dangers	
	Aucun	
3	SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	
3.1	Substances	Non applicable
3.2	Mélanges Nom	Pro Bloom
	Description	Pro Bloom est un activateur de floraison pour plantes 100% naturel à base d'algues <i>Ascophyllum nodosum</i> conforme au règlement européen sur l'agriculture biologique N° 834/2007
4	SECTION 4 : PREMIERS SECOURS	
	D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.	
4.1	Description des premiers secours	
	En cas de contact avec les yeux	Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant une quinzaine de minutes.
	En cas de contact cutané	Rincer à l'eau claire.
	En cas d'ingestion /aspiration	Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit (de 0.5L à 1L). Si vous prenez plus d'une cuillère à café, une diarrhée légère peut être causée par l'action des enzymes dans l'estomac.
4.1.1	En cas d'inhalation	Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration.

		Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.
	Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours :	En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.
	Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pro Bloom peut provoquer de légères diarrhées en raison du processus enzymatiques avec les bactéries intestinales, si ingéré en quantité importante ou sous forme concentrée.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas de données disponibles
5	SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1	Moyens d'extinction	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
5.3	Conseils aux pompiers	<u>Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie</u> Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. <u>Equipements de protection appropriée</u> Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement

		respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.
5.4	Autres informations	Procédures spéciales de lutte contre un incendie : Eloigner les bidons de l'incendie si cela peut être fait sans danger. Le feu peut être à l'origine de fumées ou de gaz toxiques. Les pompiers doivent porter un masque muni d'un système respiratoire à circuit fermé, ainsi qu'une combinaison protectrice, et éviter le contact avec les yeux ou la peau. Approcher le feu à contrevent. Si de larges quantités de produit sont en jeu, ne pas utiliser de tuyau avec des raccords. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.
6	SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
	Pour les non-secouristes	Assurer une bonne ventilation. Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.
	Pour les secouristes	Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section8)
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Le produit est biodégradable. Cependant éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
	Méthode de confinement :	Couverture des égouts
	Procédure de nettoyage :	Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.
	Autres Informations:	Ne pas mettre en contact le produit renversé avec des matériaux combustibles ou incompatible. Le personnel chargé du nettoyage doit porter un équipement pour protéger la peau et les yeux ainsi que pour se protéger des vapeurs. On peut éponger de petites quantités de produit avec des matériaux inertes, non combustible, tel que du sable ou de la terre. Ces matériaux doivent ensuite être placés dans des contenants appropriés.
6.4	Référence à d'autres rubriques	Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination. Équipement de protection individuelle : voir la section 8 Considérations relatives au retrait : voir la section 13.
7	SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE	

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	<p>Éviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air. Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent.</p> <p>Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.</p> <p>Se laver les mains après chaque utilisation.</p>
7.2	Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	<p>Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.</p> <p>Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré. Idéalement la température de stockage doit être comprise entre 5 et 30 degrés C.</p> <p>Une température supérieure à 90 degrés C peut entraîner une décomposition thermique créant des sous-produits totalement bénins, matière organique, eau Carbone.</p> <p>Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Maintenir les récipients en position verticale pour éviter les risques de fuite.</p>
7.3	Utilisations finales particulières	<p>Pas d'utilisations finales particulières.</p> <p>Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.</p> <p>Les ingrédients risquent de perdre leur efficacité si le produit est stocké dans un endroit trop chaud, éviter également les températures inférieures à -5°C.</p>
8	SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE	
8.1	Paramètres de controle	<p>Non applicables</p> <p>Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle</p>
8.2	Controles de l'exposition	
	Controle technique approprié	Aucun contrôle particulier
	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	<p>Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016.</p> <p>Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.</p>
	Protection des yeux et du visage	Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection.
	Protection de la peau	<p>Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches.</p> <p>Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.</p>
	Protection respiratoire	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.
	Protection du corps	<p>Porter des vêtements de protections appropriés.</p> <p>Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devant être lavées.</p>
	Mesures de protection de l'environnement	Pas de données disponibles. Produit biodégradable

9	SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	Aspect	Etat physique : Tous les composés de Pro Bloom sont en solution aqueuse. Couleur : Marron foncé
	Odeur	Orange
	pH	9-9,5
	Point de fusion	Non applicable
	Point de congélation	-4°C
	Point initial d'ébullition ou intervalle d'ébullition	103°C
	Point d'éclair	Non déterminé
	Taux ou indice d'évaporation	Non déterminé
	Inflamabilité	Non inflammable
	Limites supérieures/ inférieures d'inflamabilité (LSI LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
	Pression de vapeur	Non déterminé
	Densité de vapeur	Non déterminé
	Densité	Non déterminé
	Solubilité	Soluble, 995g/L
	Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé
	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
	Température de décomposition	Non déterminé
	Viscosité	60m Pa-s (Brookfield)
	Propriétés explosives	Non déterminé
	Propriétés comburantes	Non déterminé
	Indice de réfraction	Non déterminé
	Pouvoir rotatoire	Non déterminé
9.2	Autres informations	
	Aucune	
10	SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1	Réactivité	Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation.
10.2	Stabilité chimique	Le Pro Bloom est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	Conditions à éviter	Pas de conditions particulières à éviter.
10.5	Matières incompatibles	Aucune connue

10.6	Produits de décomposition dangereux	Aucun connu
11	SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
11.1	Information sur le effets toxicologiques	
	a) Toxicité aigue b) Corosion cutanée / irritation cutanée c) Lésions oculaires graves/ irritation oculaire d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée e) Mutagénicité sur les cellules germinales f) Cancérogénicité g) Toxicité pour la reproduction h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée j) Danger par aspiration	Aucune toxicité connue
	Informations sur les voies d'exposition probables	Ingestion : peut potentiellement provoquer une diarrhée légère si ingéré en quantité importante ou sous forme concentrée. Inhalation : voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Exposition de la peau : aucun danger – laver avec de l'eau. Exposition des yeux : irritation légère possible – laver avec de l'eau.
	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus
	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé
	Effets interactifs	Données non connues
	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
	Mélanges	Pas de données disponibles
	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Mélange ne contenant pas de substances soumises à enregistrement. Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange ou aux substances qui le composent.
	Autres informations	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle
12	SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
12.1	Toxicité	Pas de risques connus
12.2	Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé. Produit biodégradable.
12.4	Mobilité dans le sol	Pas de risques connus. Produit biodégradable
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas de données disponibles
12.6	Autres effets nefastes	Aucune donnée
13	SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	

13.1	Méthodes de traitement des déchets	<p>Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.</p> <p>Déchet : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore.</p> <p>Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.</p> <p>Elimination du produit/ de l'emballage : il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur.</p> <p>Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.</p>
	Code de liste des déchets	Non déterminé

14	SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
----	---	--

Transport non dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6		
---	--	--

14.1	Nombre ONU	Transport non- dangereux
14.2	Nom d'expédition des Nations Unies	Transport non- dangereux
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	ADR IMDG OACI/IATA	Transport non- dangereux
14.4	Groupe d'emballage	Transport non- dangereux
14.5	Dangers pour l'environnement	Transport non- dangereux
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Transport non- dangereux
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexeII de la convention MARPOL et au recueil IBC	Transport non- dangereux

15	SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	
----	---	--

15.1	Reglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Reg. 1272/2008/CE	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérigènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.
15.1.2	Reg. 830/2015/CE (REACH)	Non applicable
15.1.3	Risques particuliers	Aucun
15.2	Evaluation de la sécurité	Evaluation non effectuée

	chimique	
16	SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS	
16.1	Abreviations et acronymes	<p>ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route</p> <p>NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro</p> <p>CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai.</p> <p>NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes)</p> <p>CLP: Règlement CE 1272/2008</p> <p>DNEL: Niveau calculé sans effet</p> <p>EmS: Calendrier d'urgence</p> <p>SGH: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques</p> <p>IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien</p> <p>IC50: Concentration immobilisatrice de 50% de la population soumise à l'essai.</p> <p>IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses</p> <p>OMI: Organisation maritime internationale</p> <p>NUMÉRO INDEX: Numéro d'identification VI Annexe du CLP</p> <p>CL50: Concentration létale 50 %</p> <p>DL50: Dose létale 50 %.</p> <p>LEP: Niveau d'exposition professionnelle</p> <p>PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH</p> <p>PEC: Concentration prévisible dans l'environnement</p> <p>PEL: Niveau d'exposition prévisible</p> <p>PNEC: Concentration prévisible sans effets</p> <p>REACH: Règlement CE 1907/2006</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par train</p> <p>TLV: Valeur limite de seuil</p> <p>TLV PLAFOND: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition de travail</p> <p>TWA STEL: Limite d'exposition à court terme</p> <p>TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée</p> <p>COV: Composé organique volatil</p> <p>vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH</p>
16.2	Références bibliographiques	<p>Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)</p> <p>Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)</p> <p>Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)</p> <p>Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)</p> <p>L'indice Merck. Ed. 10 Manipulation et sécurité chimique</p> <p>Niosh - Registre des effets toxiques des substances chimiques</p> <p>INRS - Fiche Toxicologique</p> <p>Patty - Hygiène industrielle et toxicologie</p> <p>N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7 Ed., 1989</p>

		Site web de l'Agence ECHA
16.3	Changements comparés à la version précédente	Version N° 3 – 02/10/2019 Changement de nom : G.H Bloom devient Pro Bloom.
16.4	Note	<p>Le mélange indiqué ne requiert pas de FDS selon les exigences du REACH. Fiche établie à titre d'information.</p> <p>Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règl. 830/2015/UE. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. De plus, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé. Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica (GHE) sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.</p> <p>Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.</p>